

Les permanences : sur rendez vous

➔ Agglomération de DREUX :

Association Tutélaire de la Région Drouaise (ATRD)
1 rue de vernouillet 28100 DREUX

➔ Agglomération de NOGENT-LE-ROTHOU :

Maison de justice et du droit
9 rue Saint-Denis 28400 NOGENT-LE-ROTHOU

➔ Agglomération de CHÂTEAUDUN :

Maison départementale d'Autonomie (MDA)
3 place cap de la madeleine 28200 CHÂTEAUDUN

➔ Agglomération de CHARTRES :

Maison départementale d'Autonomie (MDA)
57 bis rue Maunoury 28000 CHARTRES

Pour plus d'informations au : **02 37 38 88 93**
Mail : **istf@atrd.fr** - site internet : **www.atrd.fr**



Conseil départemental
d'Eure-et-Loir
28028 CHARTRES Cedex



RÉUNIONS D'INFORMATION
1^{ER} SEMESTRE 2022



Association Tutélaire de la Région Drouaise



Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

Le Département,
à vos côtés,
tous les jours





Information et soutien aux tuteurs familiaux, pourquoi faire ?

Devenir tuteur ou curateur n'est pas évident. Dès l'ouverture de la mesure de protection, **le tuteur ou curateur devient responsable, aux yeux de la justice des actes qu'il accomplit**. Il doit notamment réaliser un inventaire de l'ensemble des biens de l'intéressé à l'ouverture de la mesure et veiller tout au long de l'exercice de celle-ci à défendre les intérêts de la personne protégée.

L'ATRD (Association tutélaire de la Région Drouaise) a créé un service gratuit d'Information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), habilité par le procureur de la république, **pour apporter informations, écoute et soutien technique** à toutes les personnes qui se trouvent confrontées aux mesures de protection (familles, professionnels, bénévoles) ainsi qu'à toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection dans le département d'Eure-et-Loir.

Cette aide se formalise par la mise en place de permanences mensuelles dans chaque chef-lieu d'arrondissement, de réunions d'information, mais également d'entretiens individuels personnalisés (entretien physique, téléphonique ou bien par écrit en échange de mails).

Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

➔ **Dreux**, salle n°12 au centre St Jean, 17 rue st Jean
28100 DREUX

15/02/22 de 14h30 à 16h30 : Le compte rendu de gestion annuel

08/03/22 de 14h30 à 16h30 : Les missions du tuteur familial 1^{ère} partie (base)

03/05/22 de 14h30 à 16h30 : Les missions du tuteur familial 2^{ème} partie (perfectionnement)

07/06/22 de 9h30 à 11h30 : Les différentes aides sociales dont les aides départementales avec reversement d'une partie des revenus

21/06/22 de 9h30 à 11h30 : Le patrimoine immobilier

➔ **Agglomération de CHARTRES**,
Maison des Associations, rue Louis Bleriot
28300 CHAMPHOL

22/02/22 de 14h30 à 16h30 : Le compte rendu de gestion annuel

22/03/22 de 14h30 à 16h30 : Les missions du tuteur familial 1^{ère} partie (base)

24/05/22 de 14h30 à 16h30 : Les missions du tuteur familial 2^{ème} partie (perfectionnement)

07/06/22 de 14h30 à 16h30 : Les différentes aides sociales dont les aides départementales avec reversement d'une partie des revenus

21/06/2022 de 14h30 à 16h30 : Le patrimoine immobilier

➔ **Nogent-le-Rotrou**,
Maison de justice et du droit 9 rue Saint-Denis
28400 NOGENT-LE-ROTROU

27/04/22 de 14h à 16h : Les missions du tuteur familial

➔ **Châteaudun**,
Maison Départementale de l'Autonomie
3 place Cap Madeleine 28200 CHÂTEAUDUN

14/04/22 de 9h30 à 11h30 : Les missions du tuteur familial